

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit | : Trichloroéthylène | | |
| Code Produit | : 251402 | | |
| Marque | : Sigma-Aldrich | | |
| Usage du produit | : Pour des fins de recherche en laboratoire. | | |
| Fournisseur | : Sigma-Aldrich Canada Co. 2149 Winston Park Drive OAKVILLE ON L6H 6J8 CANADA | Fabricant | : Sigma-Aldrich Corporation 3050 Spruce St. St. Louis, Missouri 63103 USA |
| Téléphone | : +1 9058299500 | | |
| Fax | : +1 9058299292 | | |
| Numéro d'Appel d'Urgence (Pour le fournisseur et le fabricant) | : +1-703-527-3887 (CHEMTREC) | | |
| Renseignements sur la préparation | : Sigma-Aldrich Corporation Product Safety - Americas Region 1-800-521-8956 | | |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Organes cibles

Foie, Système nerveux central, Coeur, Poumons

WHMIS Classification

| | | |
|-----|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D2A | Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques | Produit cancérigène |
| D2B | Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Produit irritant modéré de la peau Produit irritant modéré pour les yeux Produit mutagène |

Classification SGH

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 5)

Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 2)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2A)

Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 2)

Cancérogénicité (Catégorie 1B)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système nerveux central

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 3)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 3)

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger
H303

Peut être nocif par ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H350 Peut provoquer le cancer.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

HMIS Classification

Danger pour la santé: 2
Danger chronique pour la santé: *
Inflammabilité: 0
Dangers physiques: 0

Effets potentiels sur la santé

Inhalation Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Peau Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
Yeux Peut provoquer une irritation des yeux.
Ingestion Peut être nocif par ingestion.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Synonymes : TCE
 Trichloroethene

Formule : C₂HCl₃
 Poids moléculaire : 131.39 g/mol

| No.-CAS | No.-CE | No.-Index | Concentration |
|--------------------------|-----------|--------------|---------------|
| Trichloroethylene | | | |
| 79-01-6 | 201-167-4 | 602-027-00-9 | <=100% |

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Condition d'inflammabilité

Non-inflammable ni combustible.

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Produits de combustion dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène gazeux

Donnée d'explosivité - sensibilité à un impact mécanique

Donnée non disponible

Donnée d'explosivité - sensibilité à une décharge statique

Donnée non disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Sensible à la lumière. Manipuler et stocker sous gaz inerte.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Trichloroethylene | 79-01-6 | TWA | 50.000000 ppm 269.000000 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | STEL | 100.000000 ppm 537.000000 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | TWA | 10.000000 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| Remarques | L'IARC « 2A » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant probablement carcinogéniques pour les humains sur la base de données limitées de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A2 » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant des carcinogènes suspects chez les humains. | | | |

| | | | | |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | | STEL | 25.000000 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | L'IARC « 2A » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant probablement carcinogéniques pour les humains sur la base de données limitées de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A2 » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant des carcinogènes suspectés chez les humains. | | | |
| | | VEMP | 50.000000 ppm 269.000000 mg/m3 | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| | | VECD | 200.000000 ppm 1,070.000000 mg/m3 | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact total

Matériel: Caoutchouc fluoré
épaisseur minimum: 0.7 mm
délai de rupture: 480 min
Matériel testé :Vitoject® (KCL 890 / Aldrich Z677698, Taille M)

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc fluoré
épaisseur minimum: 0.7 mm
délai de rupture: 480 min
Matériel testé :Vitoject® (KCL 890 / Aldrich Z677698, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles techniques spécifiques

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

| | |
|---------|----------------|
| Forme | liquide, clair |
| Couleur | incolore |

Données de sécurité

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| pH | Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation | Point/intervalle de fusion: -84.8 °C (-120.6 °F) - lit. |
| Point d'ébullition | 86.7 °C (188.1 °F) - lit. |
| Point d'éclair | Donnée non disponible |
| Température d'inflammation | 410 °C (770 °F) |
| Température d'auto-inflammabilité | 410.0 °C (770.0 °F) |
| Limite d'explosivité, inférieure | 8 %(V) |
| Limite d'explosivité, supérieure | 10.5 %(V) |
| Pression de vapeur | 81.3 hPa (61.0 mmHg) à 20.0 °C (68.0 °F) |
| Densité | Donnée non disponible |
| Hydrosolubilité | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | log Pow: 2.29 log Pow: 5 |
| Densité de vapeur relative | Donnée non disponible |
| Odeur | Donnée non disponible |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

Conditions à éviter

Donnée non disponible

Matières à éviter

Oxydants, Des bases fortes, magnésium,

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène gazeux
Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Oral(e) DL50

DL50 Oral(e) - Rat - 4,920 mg/kg

Inhalation CL50

CL50 Inhalation - Souris - 4 h - 8450 ppm

Dermale DL50

DL50 Dermale - Lapin - > 20,000 mg/kg

Autres informations sur la toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin - Irritation sévère de la peau - 24 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin - Irritation des yeux - 24 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les tests en laboratoire ont révélé des effets mutagènes.

Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Ce produit est un élément ou contient un élément que l'on soupçonne cancérigène selon les normes des organisations suivantes : IARC, OSHA, ACGIH, NTP ou EPA.

Cancérigène possible pour l'homme

IARC: 1 - Group 1: Cancérigène pour l'Homme (Trichloroethylene)

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Tératogénicité

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (SGH)

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (SGH)

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

| | |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation | Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
| Ingestion | Peut être nocif par ingestion. |
| Peau | Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Yeux | Peut provoquer une irritation des yeux. |

Signes et Symptômes d'une Exposition

sensation de brûlure, Toux, asthmatiforme, laryngite, Insuffisance respiratoire, Migraine, Nausée, Vomissements, Une exposition et/ou une consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques., Troubles digestifs, Des lésions rénales peuvent se produire., narcose

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Effets synergiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: KX4550000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

| | |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons | CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 41 mg/l - 96.0 h |
| | LOEC - autre poisson - 11 mg/l - 10.0 d |
| | NOEC - Oryzias latipes - 40 mg/l - 10.0 d |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 18.00 mg/l - 48 h |
| Toxicité pour les algues | CI50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 175.00 mg/l - 96 h |

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT (US)

Numéro ONU: 1710 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition des Nations unies: Trichloroethylene
Quantité à reporter (RQ): 100 lbs
Polluant marin: No
Poison Inhalation Hazard: Non

IMDG

Numéro ONU: 1710 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: III EMS-No: F-A, S-A
Nom d'expédition des Nations unies: TRICHLOROETHYLENE
Polluant marin: No

IATA

Numéro ONU: 1710 Classe: 6.1

Groupe d'emballage: III

Nom d'expédition des Nations unies: Trichloroethylene

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**WHMIS Classification**

| | | |
|-----|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D2A | Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques | Produit cancérigène |
| D2B | Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Produit irritant modéré de la peau Produit irritant modéré pour les yeux Produit mutagène |

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire**

Copyright 2015 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.